

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3814-2012</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>11 DÉCEMBRE 2012</i>
Pièces n°: <i>C-RNCREQ-0014</i>

la centrale de Menihek et de l'ensemble du réseau de Schefferville. Il demeure que toutes les installations situées en territoire labradorien sont la propriété de NALCOR et non celle du Distributeur.

115. Référence : Pièce B-0061, diapositive 34.

Préambule :

Le Distributeur présente les deux groupes de secours actuellement installés à Schefferville et évoque des difficultés de démarrage par temps froid, liées aux moteurs mais aussi à des contrôles électroniques. Le Distributeur précise que ces moteurs de secours ne fonctionnent qu'en cas de perte de production du plus gros groupe à Menihek.

Demandes :

115.1 Veuillez indiquer si le Distributeur a une procédure de démarrages plus fréquents de ces groupes de secours en période de grands froids, pour s'assurer de leur disponibilité.

Réponse :

Les groupes électrogènes sont démarrés une fois par mois pour assurer leur bon fonctionnement. Ces démarrages d'entretien se font alors que les aérothermes, des remorques et les chauffe-blocs des groupes électrogènes sont alimentés par le réseau électrique de Schefferville. Lors d'une panne en hiver, les aérothermes et les chauffe-blocs ne sont plus alimentés. Dans ces conditions, le Distributeur ne peut pas assurer la fiabilité du démarrage et du fonctionnement des groupes électrogènes.

115.2 Veuillez indiquer l'ensemble des mesures que le Distributeur a implantées ou envisagées pour éviter que les moteurs, les conduits et les contrôles ne subissent les effets des basses températures.

Réponse :

Le Distributeur a installé des chauffe-blocs dans les moteurs des groupes électrogènes et du chauffage d'appoint dans les remorques. Ces remorques sont cependant des installations temporaires d'appoint et ne sont pas conçues pour permettre le fonctionnement des groupes électrogènes par grand froid. En conditions hivernales, le Distributeur ne peut actuellement assurer la fiabilité du démarrage et du fonctionnement des groupes électrogènes de secours. L'air froid est aspiré dans la remorque par le fonctionnement même du groupe électrogène ou lors de l'ouverture de la porte pour accéder aux

équipements. Lors de froids extrêmes, l'énorme courant d'air expose tous les équipements au froid, ce qui peut entraîner l'arrêt des composantes de contrôle ou du groupe électrogène. La graisse fige, les mécanismes gèlent, les contrôles ne fonctionnent plus et il faut alors envoyer en urgence par avion nolisé des experts afin de réparer et redémarrer les groupes électrogènes. Cela peut entraîner des délais d'intervention de plusieurs jours pendant lesquels l'alimentation électrique de la communauté n'est pas assurée.

C'est pourquoi le Distributeur envisage la construction d'une centrale thermique de réserve. Le Distributeur rappelle que l'alimentation électrique de la région de Schefferville provient exclusivement de la centrale de Menihék sous la responsabilité de Nalcor. En cas de panne affectant ces équipements et occasionnant une perte d'alimentation électrique pour la région de Schefferville, Hydro-Québec n'a aucun pouvoir sur les délais d'intervention requis par Nalcor pour rétablir le service. En cas d'urgence, cette centrale thermique de réserve sera sous contrôle exclusif d'Hydro-Québec, et lui permettra de rétablir l'alimentation en électricité et en chauffage à ses clients de la région de Schefferville. Cette centrale thermique de réserve constitue la solution optimale pour garantir en tout temps un service adéquat à ses clients. En outre, comme le démontre la réponse à la question 16.1 du RNCREQ (HQD-14, document 8), d'autres raisons qu'une panne à la centrale peuvent rendre nécessaire l'utilisation des groupes électrogènes de secours.

- 116. Références :**
- (i) Pièce B-0061, diapositive 52;
 - (ii) Pièce B-0061, diapositive 54;
 - (iii) Pièce B-0041, page 13.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente le réseau électrique des Îles-de-la-Madeleine, incluant les Mines Seleine, proche de l'extrémité la plus éloignée de l'archipel.
- (ii) Le Distributeur explique que le réseau, exposé aux éléments marins, est vulnérable.
- (iii) Tableau 7, Projets > 10 M\$ à autoriser, lignes : Ajout de puissance à la centrale thermique de Cap-aux-Meules, Réfection de la ligne de transport L0778 des Îles-de-la-Madeleine.

Demande :